

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES	
CC  VENDEE SÈVRE AUTIZES  12 / 15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC  SUD VENDEE LITTORAL  12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS		
CC  PAYS FONTENAY VENDEE  14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ		
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Totaux Délégués présents : 40/64			

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GÉLOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLIET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

#### OBJET : CTEAU MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIOTRAISE ET MIGNON DELIB N°41 CS DU 27-03-2023

Conformément au programme pluriannuel, le SmVSA est maître d'ouvrage des actions décrites ci-après :

- Des travaux d'égagages et de désencombrements ponctuels sur les réseaux de batellerie (Damvix et Le Mazeau) pour 25 000 € TTC ;
- Une seconde tranche de curage / égagage sur le canal du Contreboth (commune de Vix et des égagages sur le secteur de l'île d'Elle) pour 121 000 € TTC ;

Pour 2023, le montant total estimatif des travaux de ce CT s'élève à environ 561 500 € TTC dont 55% de reports 2022 (curage / égagage du Contreboth et l'écluse à bateau du Port de Maillé). Egalement, la mise en œuvre de la lutte des EEE et l'étude pour le remplacement d'un ouvrage à Damvix au titre de la continuité piscicole, ont déjà fait l'objet d'une délibération le 27/02/2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Mettre en œuvre la programmation 2023 du Contrat Territorial Eau Sèvre et Mignon
- Procéder aux consultations des entreprises dans le respect du code des marchés publics
- Solliciter les différents partenaires financiers
- Réaliser les travaux et à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions citées précédemment et dans la limite des montants de dépenses estimées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#